

**TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228**

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 1/8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Traitement Huile Boîte Automatique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Stimulant d'huile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: IRONTEK SAS
Rue: 37 Lotissement industriel de la Gare,
Lieu: 83500 La Seyne-sur-Mer, FRANCE
Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10
E-mail: contact@irontek.fr
Internet: www.irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Numéro d'article : IT228

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate
Di-butyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 2/8

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Mention Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H317-H412

Conseils de prudence

P101-P102-P280-P302+P352-P333+P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

 Additifs ()
 Inhibiteurs
 Huiles minérales
 Protectant

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate			10 - < 15 %
	276-159-7		01-2120770937-38	
	Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H317 H411			
68413-48-9	Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate			5 - < 10 %
	270-220-1		01-2120786863-37	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 4; H317 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	276-159-7	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate	10 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
68413-48-9	270-220-1	Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate	5 - < 10 %
	par voie orale: DL50 = 11300 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Après contact avec la peau

 Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
 Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE IT228

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 3/8

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228**

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 4/8

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter la formation de brouillard d'huile.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Conseils pour le stockage en commun

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	visqueux	
Couleur:	rouge	
Odeur:	Doux	
Point d'éclair:		> 100 °C
Viscosité cinématique:		45,9 mm ² /s
(à 40 °C)		
Hydrosolubilité:		insoluble
(à 20 °C)		
Solubilité dans d'autres solvants		
Solvant(s) organique(s)		
Densité (à 20 °C):		0.87 - 0.92 g/cm ³

9.2. Autres informations

**TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228**

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 5/8

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

 Aucune décomposition selon utilisation prescrite.
 Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
68413-48-9	Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate				
	orale	DL50 11300 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate; Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

**TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228**

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 6/8

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,55	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	4,90	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

**TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228**

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 7/8

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Contient:

5 - 15 % phosphates

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Amines, C12-14-tert-alkyl, reaction products with O,O-di-C1-14-alkyl hydrogen phosphorodithioate
Dibutyl [[bis[(2-ethylhexyl)oxy]phosphinothioyl]thio]succinate

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

TRAITEMENT HUILE BOÎTE AUTOMATIQUE
IT228

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2

Page : 7/8

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)